



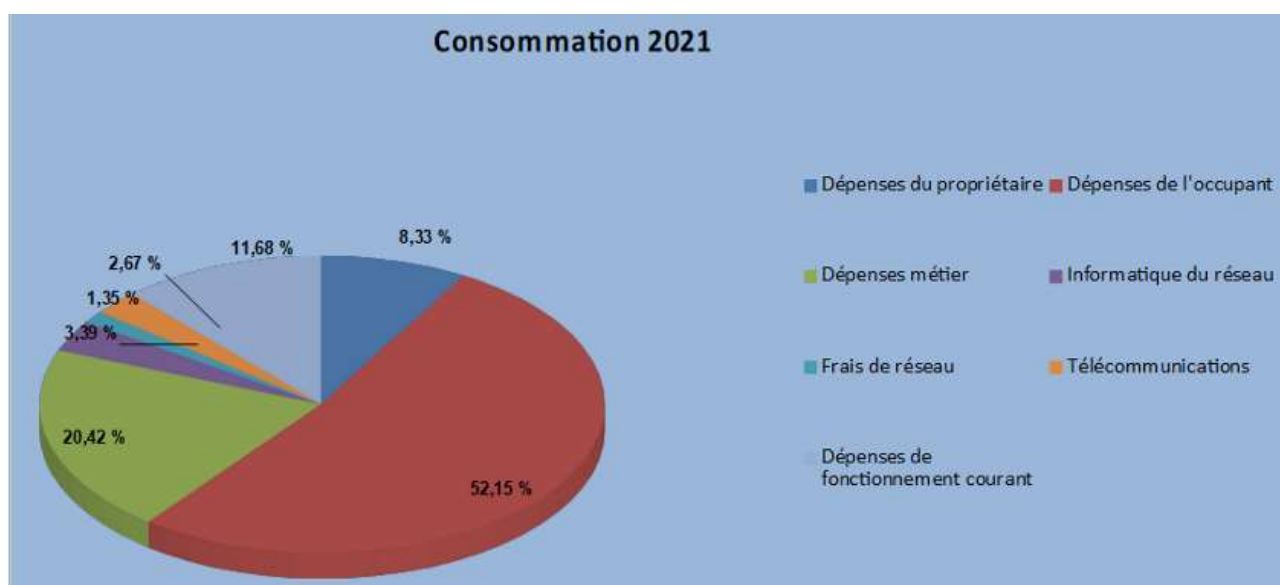
**1er CTL (9 mars) : Budget, télétravail, effectifs et mise en place du NRP.
2ème CTL (23 mars) : boycott...**

Le Comité Technique Local s'est tenu le mercredi 9 mars avec pour ordre du jour :

- 1) Présentation de l'exécution budgétaire 2021 et prévisions 2022;
- 2) Présentation du "parcours apprenant compétences numériques";
- 3) Bilan télétravail 2021;
- 4) Situation des effectifs dans le département : situation et prévision des départs à la retraite et détachements (*à la demande du syndicat FO-DGFIP 2A*);
- 5) Point d'étape sur la mise en place des SGC de Sartène et d'Ajaccio, sur l'antenne du SIE d'Ajaccio à Porto-Vecchio et du SIP de Sartène (*à la demande du syndicat FO-DGFIP 2A*);
- 6) Questions diverses.

1) Présentation de l'exécution budgétaire 2021 et prévisions 2022

Exécution 2021 : La direction locale a dans un 1er temps procédé à l'analyse de l'exécution budgétaire de l'année passée avec à l'appui l'état détaillé des consommations par secteur budgétaire.



Suite à cette présentation, les élus FO-DGFiP 2A sont intervenus sur plusieurs points :

- Si on peut aisément comprendre la diminution des dépenses en formation en 2019 puis en 2020 en raison de la pandémie, le syndicat s'est dit en revanche étonné de constater qu'en 2021 les dépenses sur ce secteur baissent encore : -28,5 %. La direction a répondu que suite à la mise en place du Plan de Continuité d'Activité au printemps 2019, les formations ont continué en mode distanciel, mais que les centres de formation réouvraient depuis peu.

- Le syndicat a par ailleurs relevé la hausse de 43% du poste "nettoyage" par rapport à 2020, qui s'explique par les dépenses dans ce domaine dues au Covid. Les opérations de désinfection insecticide s'avèrent également coûteuses. Le syndicat a précisé que certaines de ces opérations sont d'une utilité malheureusement assez relative car dans la plupart de nos locaux concernés par la désinfection insecticide, il serait indispensable que les locaux adjacents soient également traités... ce qui relève donc de la responsabilité des copropriétés...

- L'augmentation de 806% des frais de justice s'explique par les frais d'avocat dans le cadre de procédures lourdes de recouvrement contentieux. La direction a précisé en séance que ces frais qui passent de 4 000 à 21 000 euros environ entre 2020 et 2021 ont permis de recouvrer entre 3 et 4 millions d'euros.

Prévisions budgétaires pour 2022 : A ce jour, seuls les crédits de niveau 1 sont connus... et en forte diminution.

FORCE OUVRIERE a dénoncé un budget constamment à la baisse : en autorisations d'engagements, le budget initial de début de gestion est passé de **1 732 144** euros en 2020 à **1 539 957** euros en 2021 puis à **1 296 279** euro cette année !

Pour FO-DGFiP 2A, cette diminution constante du budget est inadmissible car elle s'opère au détriment des conditions de travail des personnels.

Ainsi, comme l'a souligné la délégation FORCE OUVRIERE, la baisse du secteur "loyer" s'est traduit en pratique par des déplacements d'office de nombreux agents et par la suppression de salles de formation dans le département, lesquelles sont réduites bientôt à leur plus simple expression : une seule salle de formation, exclusivement informatique, à la Trésorerie hospitalière ! Celle de Castellani est abandonnée et celle de Cunéo est désormais occupée par les services informatiques d'Ajaccio après la suppression du 1er ESI régional, celui de Corse évidemment !)

VOTE CONTRE UNANIME des organisations syndicales

2) Présentation du "parcours apprenant compétences numériques".

Comme le précise la note transmise aux membres du CTL, le "parcours apprenant compétences numériques", appelé aussi "PACNum", ou PIX (?) a pour finalité de permettre aux agents tout d'abord de s'auto-évaluer dans différents domaines (tableur, traitement de texte, messagerie électronique, maîtrise de la présence en ligne, recherche d'informations, maîtrise du risque numérique) puis de bénéficier d'une phase de formation personnalisée organisée avec le responsable local de formation.

Cette formation numérique se déroulera pour les agents du département entre le 30 mai et le 18 juillet 2022.

Les élus FO-DGFiP 2A sont intervenus pour s'assurer du respect de l'anonymat concernant les résultats de cette auto-évaluation. La direction a confirmé que seuls ceux qui le souhaitent pourront communiquer leurs résultats en vue de planifier leur formation.

S'en est suivi un débat sur les taux de présence aux formations, sujet sur lequel FO a rappelé qu'une formation efficace se base d'abord sur le volontariat, et que des formations "d'office" suite à des changements d'affectation forcés ne rencontreront jamais un enthousiasme débordant de la part des collègues...

3) Bilan télétravail 2021

La direction locale a procédé à la présentation suivante du bilan télétravail 2021 :

- Équipement en matériel nomade : 20% des agents du département en sont équipés fin 2019, 80% fin 2021 et 90% actuellement;
- 300 applications sont à ce jour "télétravaillables";

EN NOMBRE D'AGENTS	TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER	TÉLÉTRAVAIL PONCTUEL	TÉLÉTRAVAIL RÉGULIER ET PONCTUEL	TOTAL	% des effectifs réels
A+	4	4	0	8	25,00 %
A	11	10	2	23	51,00 %
B	28	6	7	41	38,00 %
C	13	0	2	15	25,00 %
TOTAL	56	20	11	87	36,00 %

- bilan au 31 décembre en nombre d'agents : 107 agents à ce jour sont concernés par le protocole télétravail, soit 42% de agents du département. Ce chiffre était de 36% en 2021 :

- bilan en nombre de jours télétravaillés par grade :

En nombre de jours					
Catégories	A+	A	B	C	TOTAL
2020	287	1 100	2 410,5	1 297	5 094,5
2021	130,5	1 330,5	2 373,5	1 510,5	5 345

- refus de télétravail : 3 refus, 1 seul donnera lieu à une CAPL en 2022, en catégorie C

A cette occasion, le syndicat FO-DGFiP 2A rappelle que le refus de télétravail à un agent donne lieu à une CAPL pour examiner la demande, d'où la nécessité de formuler la demande de télétravail dans SIRHIUS (quel que soit l'avis du chef de service) afin que puisse débiter la procédure.

4) Situation des effectifs dans le département : situation et prévision des départs à la retraite et détachements (à la demande du syndicat FO-DGFiP 2A)

Dans la continuité du CTL du 12 janvier 2022 où déjà les élus FO-DGFiP 2A avaient demandé un état de la situation des effectifs, le syndicat a sollicité l'inscription de ce point à l'ordre du jour. La gravité de la situation l'impose.

En effet, nous avons récemment communiqué au sujet du sous-effectif flagrant que subit le département et qui s'aggrave d'année en année : le document transmis par la direction, ci-dessous, confirme toutes nos craintes.

Le tableau détaille le nombre des emplois "réels" par service, puis le compare au chiffre théorique (247 / 256), soit un sous-effectif "officiel" de 9 emplois. Ce chiffre à lui-seul paraît déjà insupportable pour nos services... Mais la réalité est bien pire :

- Pour que le sous-effectif n'apparaisse pas trop grave, l'administration anticipe dans sa présentation les arrivées en comptabilisant les stagiaires qui en réalité ne sont pas encore dans nos services à ce jour (au nombre de 8);

- En revanche, comme "ça fait désordre", la direction ne comptabilise pas dans son total les départs à la retraite qui impacteront nos services du 1er avril au 31 août (8 dossiers de départ déposés).

Voici donc le chiffre réel du sous-effectif dans nos services à ce jour : aux 247 agents soi-disant "en réel", il faut soustraire les 8 stagiaires (dont l'arrivée ne fera que compenser les 8 départs à la retraite) soit 238 agents pour 256 emplois théoriques = sous-effectif de 18 agents.

... et on ne relève même pas les temps partiels non comptabilisés dans ce document, qui représentent un total cumulé de 5 ETP (Emplois Temps Plein) qu'il faudrait également soustraire !

Agents affectés par service :

SERVICES	A+						IFIP	B	GÉO	C	AT	TOTAL
	AGFIP	AFIP	AFIP A	IP	IDIV HC	IDIV CN						
DIRECTION	1	2	4	3	1	7	24	22	0	3	7	74
<u>EDR</u>	0	0	0	0	0	0	0	6	0	2	0	8
<u>BDV</u>	0	0	0	1	0	0	5	0	0	0	0	6
<u>BCR</u>	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	2
<u>PCE</u>	0	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	3
<u>PCR</u>	0	0	0	0	0	1	3	0	0	0	0	4
<u>SDIF</u>	0	0	0	0	0	1	1	4	3	8	0	17
<u>SIP AJACCIO</u>	0	0	0	0	1	0	2	12	0	9	0	24
<u>PRS</u>	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	0	6
<u>SPFE</u>	0	0	1	0	0	0	1	8	0	7	0	17
<u>SIE AJACCIO</u>	0	0	0	0	1	0	1	11	0	3	0	16
<u>ANTENNE PORTO-VECCHIO</u>	0	0	0	0	0	0	1	6	0	4	0	11
<u>SIP SARTENE</u>	0	0	0	0	1	0	1	5	0	3	0	10
<u>ACCUEIL PORTO-VECCHIO</u>	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2
<u>PAIERIE DE CORSE</u>	0	0	1	0	0	0	1	7	0	4	0	13
<u>TRÉSORERIE HOSPITALIERE</u>	0	0	0	0	1	0	1	7	0	2	0	11
<u>SGC AJACCIO</u>	0	0	0	0	1	0	1	9	0	4	0	15
<u>SGC SARTENE</u>	0	0	0	0	0	1	1	4	0	2	0	8
TOTAL	1	2	6	4	7	10	47	106	3	54	7	247
<u>TAGERFIP</u>	1	2	6	5	7	9	47	106	5	62	6	256
<u>ÉCART</u>	0	0	0	-1	0	1	0	0	-2	-8	1	-9
								Dont 6 <u>CLD</u>	Dont 1 <u>CLD</u>	Dont 3 <u>CLD</u>		Dont 10 <u>CLD</u>

Pour les élus FO-DGFIP 2A, l'inscription de ce point à l'ordre du jour et les débats qui s'en ont suivis ont eu pour mérite d'établir de manière objective l'état réel du manque en personnel qui sévit dans les services du département.

Ce constat devrait servir d'outil à la direction locale pour demander des personnels... mais vu les efforts qu'elle produit pour atténuer de manière fallacieuse la gravité de notre sous-effectif, la délégation FO-DGFIP 2A a demandé si elle avait l'intention de défendre ses services ou si son rôle se bornait seulement répartir les suppressions d'emplois ?

La directrice Mme Bessou Nicaise a affirmé que "les départs à la retraite seront remplacés"... où sont passées alors les arrivées devant remplacer les 14 départs à la retraite de 2021 ? Ces arrivées n'ont même pas suffi à combler les départs au mouvement de mutation du 1er septembre 2021...

5) Point d'étape sur la mise en place des SGC de Sartène et d'Ajaccio, sur l'antenne du SIE d'Ajaccio à Porto-Vecchio et du SIP de Sartène (à la demande du syndicat FO-DGFIP 2A)

Les élus FO ont estimé nécessaire d'établir un 1er point d'étape du NRP 2022 plus de 2 mois après la mise en place de ces restructurations (trésoreries transférées dans les SGC de Sartène et d'Ajaccio, SIE de Porto-Vecchio transformé en antenne du SIE d'Ajaccio, SIP de Porto-Vecchio transféré au SIP de Sartène, avant transfert au SIP d'Ajaccio au 1er janvier 2023). Le syndicat a tenu à faire remonter le mécontentement des agents consultés à ce sujet.

Les élus FO-DGFIP 2A ont également relevé que le constat qu'ils dressent correspond parfaitement aux graves inquiétudes dont ils avaient fait part lors du CTL de septembre 2021 et du [17 novembre 2021](#).

Concernant la mise en place de l'antenne du SIE d'Ajaccio à Porto-Vecchio, 3 mois avant l'échéance du 1er janvier, notre délégation avait déjà dénoncé la mise en place à marche forcée de cette antenne, sans concertation avec les agents. Le syndicat avait alerté la direction que l'établissement d'un IFU unique pour les 2 structures (le SIE d'Ajaccio et son antenne à Porto-Vecchio) conduirait à une organisation du travail chaotique.

2 mois après la restructuration, le constat est sans appel : Comme attendu, les dossiers des 2 postes s'intercalent dans 1 seul classement sans qu'apparaisse la commune d'origine (à moins d'une extraction de données), donc sans connaître de suite le poste qui le gère. De même, des entreprises qui demeurent dans la même zone géographique sont gérées par une structure puis l'autre au gré d'une modification de dénomination, etc...

Selon la direction locale, la situation n'est pas figée et à l'occasion de l'arrivée du nouveau chef du SIE d'Ajaccio, la question se posera du maintien ou non de ce type d'organisation. Pour FO, attendre, c'est perdurer dans l'erreur, le temps passe et les agents trinquent...

Concernant le SIE comme les SIP, ainsi que que les SGC, les élus FO-DGFIP 2A ont fait part à nouveau de leur mécontentement de voir qu'à l'occasion de ce NRP, chaque poste qui résulte de la fusion de plusieurs structures n'ait pas vu son classement évoluer à la hausse ! Comment se fait-il que le classement 2022 des postes ne voient pas les SGC de Sartène et d'Ajaccio reclassés à la hausse après avoir absorbé chacun 2 autres trésoreries ?

Le syndicat a clairement dénoncé cette situation qui s'apparente à la "chronique d'une mort annoncée" des SGC... Leur non reclassement les maintient en situation fragile, précaire, et ne ressemble en rien à la volonté de l'administration de les pérenniser.

Au cours de ce comité, le syndicat a rappelé à la directrice le rôle qui lui incombe en matière de défense de ses services, et qui passe aussi par défendre le classement de ses postes. On ne peut pas dire avoir vraiment décelé une forte motivation de sa part...

En même temps, comme l'a rappelé FORCE OUVRIERE, quel objectif poursuit l'administration : donner les moyens aux services de fonctionner, ou bien participer activement à leur sabotage ? Le dysfonctionnement dans les structures servira alors de

prétexte à leur restructuration, donc aux suppressions d'emplois. Il est vrai que faire barrage à ces suppressions nécessite un minimum de courage, à commencer par admettre la réelle vacance d'emplois...

Comment ne pas évoquer enfin, **dans le cadre de la mise en place des SGC, le flou total au sujet du "qui fait quoi" ?** Qui, du CDL, du SGC ou de la direction intervient sur tel sujet relevant du secteur public local ?

Il y a 1 an, la répartition des tâches entre ces acteurs apparaissait déjà comme l'usine à gaz par excellence : Illisible et incompréhensible, surtout pour les élus, nos interlocuteurs. A ce jour, le retour dont nous disposons fait état d'un mécontentement grandissant chez les élus, particulièrement du rural.

Là encore, comme nous l'avions prédit, le mal est fait : nos trésoreries ont disparu, alors on rafistole, on fait et on défait. Après "l'interlocuteur unique", maître-mot de la réforme de la fusion DGI/CP, aujourd'hui les élus ont pour interlocuteur le CDL (Conseiller auprès des Décideurs Locaux) tandis que leurs budgets sont gérés en SGC...

6) Questions diverses

La délégation FORCE OUVRIERE a relayé la demande des agents de la Paierie Régionale qui souhaitent dans leur grande majorité voir la plage variable du matin avancée de 7h30 à 7h : Nombre de ces agents habitent à l'extérieur de la ville et ainsi pourraient rejoindre leur poste en évitant le trafic.

De plus les applicatifs sont ouverts à cette heure-ci, et cet horaire est déjà appliqué dans d'autres services de l'Etat à Ajaccio (Préfecture).

A noter que l'amplitude quotidienne maximale étant de 11h30, la plage variable du soir se terminera à 18h30.

Enfin, FO a précisé que les horaires peuvent être différents selon les sites, comme en témoignent ceux respectivement de la DRFIP et du CFP de Cunéo.

Le syndicat a rappelé à cette occasion que la demande avait été faite fin 2018 pour le site de la DRFIP, une demande tombée aux oubliettes avec la pandémie mais qui mérite par la même occasion d'être réactualisée.

Boycott du 2nd CTL ce 23 mars 2022

En raison du vote contre unanime des organisations syndicales lors de ce CTL du 9 mars (sur le point 1) "*Présentation de l'exécution budgétaire 2021 et prévisions 2022*"), le Comité a été reconvoqué ce mardi 23 mars.

Les O.S. ont décidé de boycotter ce CTL, le syndicat FO-DGFIP 2A a adressé ce message à la DRFIP, Mme Bessou-Nicaise :

Madame BESSOU-NICAISE, présidente du CTL de Corse du sud,

Nous sommes convoqués ce jour au CTL en 2ème convocation avec pour ordre du jour le point unique "exécution budgétaire 2021 et prévisions 2022".

Pour rappel, nous avons motivé notre vote contre en 1ère instance pour les raisons suivantes : Cette baisse constante du budget reflète la baisse des effectifs et s'effectue au détriment des conditions de travail des agents.

Depuis la tenue du 1er comité le 9 mars, vous n'êtes pas en mesure de nous présenter une hausse du budget de 1er niveau. Le syndicat FO-DGFiP 2A ne juge donc pas utile de siéger à cette 2nde convocation du CTL de Corse du sud .

p/c les élus FO-DGFiP 2A au CTL

Matthieu CAILLAUD

Les élus FO-DGFiP 2A au CTL

Alain BOZZI
Matthieu CAILLAUD
Jacqueline MAGESCAS
Erwin ZYS-LAUNAY